

compte obligé le Gouvernement à modifier sa ligne de conduite en moins de vingt-quatre heures.

L'honorable M. KING: Oh, non, non.

L'honorable M. CALDER: Non quoi?

L'honorable M. KING: La ligne de conduite du Gouvernement a été rendue publique en 1942. On devait y avoir recours dans certaines circonstances, et ces circonstances se sont réalisées.

L'honorable M. CALDER: Le 22 novembre, le premier ministre fit entendre sa voix dans un autre endroit et déclara qu'il était en faveur du volontariat.

L'honorable M. KING: Oui.

L'honorable M. CALDER: Il a déclaré croire que le volontariat s'avérerait suffisant; qu'il n'était pas en faveur de la conscription et qu'il ne la mettrait pas en vigueur.

L'honorable M. KING: A moins que la chose ne soit nécessaire.

L'honorable M. CALDER: Que le jour où elle serait nécessaire.

L'honorable M. KING: Cette déclaration avait été faite en 1942.

L'honorable M. MURDOCK: Les sages changent d'idées, les fous jamais.

L'honorable M. CALDER: Je conviens volontiers que les sages changent d'idées.

Nous avons mis en vigueur une politique de conscription pour la défense du pays. La portée de cette politique fut étendue par décret du conseil prescrivant que l'armée territoriale pourrait être employée dans certaines régions définies en dehors du Canada. Telle était la politique du Gouvernement le 22 novembre, ni plus ni moins. Or, que voulait le colonel Ralston ce jour-là? Il réclamait l'extension de l'application de la L.M.R.N. au service en Europe. Pourquoi a-t-il démissionné? Parce que le Gouvernement refusait d'accepter sa...

L'honorable M. HORNER: Recommandation.

L'honorable M. CALDER: Sa recommandation. C'est parce que le Gouvernement refusait de se départir de sa politique que le colonel Ralston a démissionné.

L'honorable M. KING: Jusqu'à...

L'honorable M. CALDER: Je vous en prie.

L'honorable M. KING: Continuez: ...jusqu'à ce que le Gouvernement ait la certitude que ces hommes ne partiraient pas volontairement.

L'honorable M. CALDER: Jusqu'à ce qu'une pression suffisante ait forcé le Gouvernement à faire ce qu'il ne voulait pas.

L'honorable M. KING: Comme vous voudrez, mais ce n'est pas exact. Le fait en dit assez.

L'honorable M. CALDER: Qu'est-ce qui n'est pas exact?

L'honorable M. KING: Le Gouvernement n'a pas voulu user de contrainte jusqu'à ce qu'il eût acquis la certitude que ces hommes refusaient de prendre du service volontaire. Cela sautait aux yeux. Cette politique avait été établie en 1942.

L'honorable M. CALDER: Je ne comprends pas.

L'honorable M. MACDONALD (Richmond-Ouest-Cap-Breton): A l'ordre!

L'honorable M. CALDER: J'aimerais bien que l'honorable sénateur fit une déclaration précise.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Je ferai observer à l'honorable sénateur de Richmond-Ouest-Cap-Breton (l'honorable M. Macdonald) que la situation présente est l'inverse de celle qui s'est produite tantôt. L'honorable sénateur qui a la parole (l'honorable M. Calder) a posé une question à l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. King); il n'y a donc pas lieu de faire appel au Règlement.

L'honorable M. CALDER: Son Honneur a raison.

Je n'ai aucun désir de faire une assertion inexacte et je ne serais que trop heureux si l'honorable leader voulait m'indiquer en quoi je fais erreur.

L'honorable M. KING: Je ne désire pas causer du retard.

L'honorable M. CALDER: Il n'est pas question de retard.

L'honorable M. KING: Je pense que ce qui est arrivé saute aux yeux. En 1942, le premier ministre a fait une déclaration nette et concise touchant la conscription des mobilisés en vertu de la L.M.R.N. Il a dit que s'il devenait nécessaire et préférable de conscrire ces hommes, ils le seraient. Point n'est besoin de reprendre les événements des quelques dernières semaines. Nous sommes tous au courant. Nous savons que le colonel Ralston a démissionné, et que le premier ministre a appelé dans le cabinet le général McNaughton qui avait cru pouvoir convaincre les mobilisés de s'engager volontairement.